

LE SNES AU SERVICE DE TOUS LES COLLÈGUES

Secrétaires générales :

Sophie Vénétitay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet

Trésoriers académiques :

Matthieu Allenet et Gérard Bouteillé

Secrétaires départementaux :

Delphine Romagny et Jacques Jaudeau (78)

Valérie Ruiz-Brouillard et Sémya Ajmi (91)

Julien Beaussier et Geneviève Royer (92)

François Martin et Christophe Lucas (95)

Mutations, Carrières, Rémunération :

François Beral, Laurent Boiron, Hervé Chauvin, Sophie Macheda,

Marine Ochando, Maud Ruelle-Personnaz, Claudette Valade

Formation syndicale : Brigitte Deklermaecker

Politique scolaire : Jean-François Gay

Responsable certifiés : Sophie Macheda

Responsable agrégés : Maud Ruelle-Personnaz

Responsable CPE : Loïc Sanchez

Responsable non titulaires :

Laurent Boiron

Responsable COP et DCIO : Cécile

Chérouvrier

Responsable AED : Loïc Sanchez

Entrée dans le métier :

Baptiste Eychart et Romain Rouzard

Collège : Antoine Tardy

Lycée : Marie-Pierre Carlotti



Nous rejoindre



Section académique du SNES Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL Cedex

Téléphone : 01 41 24 80 56 - Fax : 01 41 24 80 62

Courriel : s3ver@snes.edu - Site : www.versailles.snes.edu

Sections départementales

SNES 78

24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes

Téléphone : 01 30 51 79 57 - Fax : 01 30 51 28 66

Courriel : snes78@versailles.snes.edu

SNES 91

Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses

91034 Évry Cedex - Gare RER Évry - Courcouronnes

Téléphone : 06 88 98 42 14

Courriel : snes91@versailles.snes.edu

SNES 92

Adresse : 3 rue Guy Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex

Téléphone : 01 41 24 80 56

Courriel : snes92@versailles.snes.edu

SNES 95

Maison des Syndicats, Cité artisanale

26, rue Francis Combe - 95014 Cergy Cedex

Téléphone/répondeur/fax : 01 30 32 46 14

Courriel : snes95@versailles.snes.edu

ADHÉRER, RÉ-ADHÉRER

Le SNES est majoritaire aux élections professionnelles. À Versailles, avec 26 sièges sur 44, il est présent dans toutes les CAPA de notation, d'avancement, de mutations...

Adhérer au SNES-FSU pour :

- défendre les droits individuels et collectifs des personnels de l'Éducation,
- exiger la revalorisation des salaires, la reconnaissance des qualifications, et l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour tous les personnels,
- peser sur la définition de nos missions et l'évolution du Second degré, pour construire un collège et un lycée favorisant la réussite de tous les élèves et luttant contre les inégalités,
- participer à la construction des actions collectives en rassemblant le plus largement possible.

Être syndiqué(e) au SNES-FSU c'est aussi :

- recevoir des informations sûres et complètes sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières,
- bénéficier d'un suivi personnalisé tout au long de la carrière.



Les cotisations des adhérents sont les seules ressources du SNES-FSU.

La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.

Les collègues non imposables reçoivent un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.